

# L'Anarcho-syndicaliste

N°224 – Le numéro : 2 € ttc

Mai 2021

« ... Nous sommes en outre ce qu'ils ne sont pas : des révoltés de toutes les heures, des hommes vraiment sans dieu, sans maître, sans patrie, les ennemis irréconciliables de tout despotisme, moral ou matériel, individuel ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures (y compris celle du prolétariat) et les amants passionnés de la culture de soi-même ... » Fernand Pelloutier – Lettre aux Anarchistes.

## Du vent pour faire semblant !

Certains grands prophètes en révolution savent :

- ✓ Nous rappeler qu'il est urgent, essentiel, existentiel de ne pas soutenir le plus grand mouvement social depuis plus de 70 ans : les Gilets-Jaunes.
- ✓ Nous rappeler qu'il n'y a pas de « bouton » pour déclencher la grève générale.

Mais acceptent une condamnation Inter-confédérale en décembre 2018 condamnant des violences... Des Gilets-Jaunes.

Les mêmes docteurs en révolution, ou plus exactement « clercs » en révolution nous invitent à un 1<sup>er</sup> Mai unitaire affirmant que c'est bon pour la classe ouvrière et que le syndicalisme libre et indépendant est relancé.

Des optimistes, des naïfs ou des opportunistes à la dérive, en quête de petites lumières pour ne pas regarder la réalité, pour ne pas rechercher la vérité et la dire, baissent la tête et approuvent le syndicalisme d'accompagnement pratiqué par Veyrier et rien d'autre.

En somme un bel oxymore à mettre sur le fronton de la Confédération CGT Force-Ouvrière : Vive le syndicalisme libre et servile.

Ils valident, par leur silence, la compétition engagée avec la CFDT en faisant pire !

Dans la catégorie « syndicalisme d'accompagnement intégré » en URSS et autres dictatures, l'on parlait de « syndicalisme officiel » et non « de dialogue social ».

Ce syndicalisme a déjà existé et existe toujours dans tous les pays totalitaires et en France, la Charte du Travail en a été un bel exemple.

Le syndicalisme de Veyrier n'est pas un syndicalisme de classe mais de collaboration. Il est intégré aux rouages de

l'État et se moque pas mal du mandat : celui de la défense des intérêts des travailleurs.

Donc le gouvernement a décidé de passer en force, profitant de l'effet d'aubaine qui se nomme « état d'urgence sanitaire », qui dure depuis plus d'un an, et lui permet de faire passer par décrets ou lois votées à la va vite des textes antisociaux et liberticides. Parmi ces textes, une horreur : la casse de l'assurance chômage avec baisse scandaleuse des allocations pour les chômeurs. Avec Macron, on en est à plus de 9 millions de personnes sous le seuil de pauvreté. Avec cette contre-réforme, on va dépasser les 10 millions.

C'est un fait, l'heure est au rapport de force contre le gouvernement, les appareils syndicaux se lèvent sur leurs petits ergots et publient dans le journal *Le Monde*, une tribune. On y lit : « Avant même la crise sanitaire, le pouvoir d'achat des ménages les plus pauvres avait déjà diminué, du fait notamment du gel des allocations-logement, des prestations familiales et du RSA ; les inégalités sociales s'étaient sensiblement creusées. La crise a accentué ce phénomène, les ménages les plus aisés pouvant épargner, quand les 10 % les plus pauvres ont dû le plus souvent s'endetter. Si le gouvernement ne renonce pas à mettre en œuvre sa réforme de l'assurance-chômage, l'une des dernières réformes du quinquennat s'attaquera donc aux travailleurs précaires, en réduisant leurs droits et en fragilisant leur situation sociale. Alors qu'en parallèle, le pouvoir d'achat des plus riches n'aura cessé d'augmenter, du fait notamment des politiques fiscales ou sociales du gouvernement. Nous sommes loin de la justice sociale la plus élémentaire. Cette réforme s'inscrit enfin dans un processus de stigmatisation des chômeurs, qui ne correspond à aucune réalité. ».

La CGT est signataire de ce texte, et la CFDT avec Berger, qui a bien compris que son image de l'arbin du patronat est devenue trop visible, a signé aussi.

Tous espèrent que puisque Veyrier fait tout comme Berger, il va signer le texte. Erreur, la manifestation unitaire du 1er mai pour Veyrier, c'était du vent pour faire semblant, pour faire jouer avec ceux qui, dans l'appareil FO, se contentent désormais des oripeaux des symboles et ne veulent plus rien savoir de la misère, de la pauvreté, de la précarité, de la réalité des inégalités sociales de la population : la paupérisation des citoyens. Veyrier refuse donc cette unité d'action, la plus basique, pour dénoncer la contre-réforme, décision scélérate. Veyrier réduit FO à n'être qu'un appareil pour lesquels le top du top du militantisme, c'est de se tourner vers le Conseil d'État.

Soyons sérieux, FO ne fait pas cavalier seul. FO n'a ni les moyens et encore moins l'intention de créer le rapport de force.

FO, les premiers de la classe, lèche cul, qui veut seulement se faire remarquer par le pouvoir politique et le pouvoir patronal dans le concours : lequel de nous est le plus corporatiste et à la botte du pouvoir.

C'est ce qui explique la participation de Y. Veyrier à la manifestation de la police le 19 mai comme son refus d'apporter tout soutien au camarade Frédéric Vuillaume, militant FO poursuivi pour avoir manifesté.

A ce jeu là, la CFDT gagne toujours, la doctrine sociale de l'église, elle connaît, elle la pratique depuis longtemps... Mais pour tenter son va tout, FO se lance à corps perdu et en pire. C'est la honte !

En plus toute cette comédie soit disant « habile » ne sert à rien. Avec toutes les lois antisyndicales depuis celle de 2008, le pouvoir politique veut la disparition des organisations syndicales ; le tout accéléré par la loi Travail et les ordonnances Macron.

Alors mes camarades, ce n'est pas vouloir « sauver la maison » que de ne rien dire comme le prêchent certains, qui expliquent que la pilule est amère, mais que c'est la seule solution pour résister et sauver l'organisation.

Ils oublient de dire que Veyrier est conscient de la gravité de la situation financière de la Confédération (Situation dénoncée par Pascal Pavageau) qu'il envisage la vente du siège de la Confédération Avenue du Maine.

Ils oublient de dire qu'un plan social est en préparation et est déjà mis en application par le non remplacement des salariés de la Confédération qui partent en retraite.

Ils oublient de dire que pour étouffer la résistance des salariés de la confédération il s'aventure dans l'entrave syndical.

Les camarades du Comité Confédéral National sont parfaitement informés de ces faits.

Ils sont également informés des exactions contre ceux qui résistent au sein de l'organisation : UD, syndicats, militants.

Le silence est complicité.

Il faut réagir.

**À la fraternité, à la solidarité, à la liberté,  
à l'indépendance.**

Marc Hébert, le 24 mai

---

## Pense-bête pour la hiérarchie syndicale et ses instances

### Liste des 7 réclamations\* à ne jamais oublier !

- x Abrogation de la loi de représentativité du 20 août 2008.
- x 37,5 c'est la bonne température à 60 ans et à taux plein.
- x Abrogation de la Loi de financement de la Sécurité Sociale du 24 décembre 2019 (augmentation de l'exonération des cotisations patronales et solidarité de la Sécurité avec les finances de l'État).
- x Abrogation du décret du 2 décembre 2020, liberticide et anti-syndical.
- x Abrogation de la loi du 23 mars 2020, rallongeant le temps de travail hebdomadaire jusqu'à 60 heures et remettant en cause les modalités des congés payés.
- x Dénonciation de l'ANI du 26 décembre 2020 sur le « télé-travail ».
- x Abrogation du décret du 30 mars 2021 sur le régime d'assurance chômage.

### Petits rappels :

Le port du masque chirurgical, la vaccination, la distanciation physique, etc, ... ne sont pas des revendications syndicales mais relèvent d'un paradigme autour de la prophylaxie.

\*Ce ne sont pas des revendications puisque que de meilleurs conditions nous étaient acquises auparavant.

## TOUT ÇA C'ÉTAIT AVANT LA LOI SÉCURITÉ GLOBALE

*Je vous parle d'un temps que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître, ...*

Où l'on pouvait exprimer son désaccord avec le gouvernement, où l'on pouvait manifester avec force et détermination, jusque parfois même, à en arriver à la confrontation avec les forces de l'ordre ; les manifestants poussaient les rangées de CRS, parfois la colère faisait que quelques-uns lançaient des projectiles et tout ça sans conséquence.

Aujourd'hui tout a changé radicalement. Cela a commencé par la criminalisation de l'action syndicale, puis il y a eu les manifestations contre la loi Travail où les forces de l'ordre étaient très offensives avec les nombreuses personnes venues manifester en province ou à Paris.

Avec le début de la macronie, tout s'est accéléré.

La répression a commencé à s'intensifier comme nous avons pu le constater le 16 novembre 2018 lorsque Macron est venu à Besançon pour inaugurer le musée des Beaux-Arts récemment rénové. Ce jour-là, veille du magnifique mouvement de révolte des Gilets-Jaunes, les forces de l'ordre étaient partout. Un périmètre très large et totalement aseptisé avait été mis en place pour empêcher tout éventuel contestataire de troubler le bon déroulement de la visite du monarque Macron.

Une poignée de manifestants, dont je faisais partie, est venue pour dénoncer la politique de casse social de ce gouvernement et pour faire entendre les revendications légitimes des travailleurs. Porte-voix en main, chasubles sur le dos, nous étions au contact du cordon de CRS venu protéger sa majesté. Nous avons essayé de pousser pour percer ce mur de boucliers et de casques, pour pouvoir faire entendre nos revendications. Mais à ce moment-là, un policier camouflé sous une capuche, a commencé à m'étrangler avec un tonfa \*, jusqu'à me mettre à terre, malgré l'intervention des camarades qui essayaient coûte que coûte de m'extirper de ce piège.

Après avoir repris mon souffle, j'ai continué à scander des slogans en partant dans une autre direction avec mes camarades. De nouveau, et très rapidement, nous nous sommes retrouvés bloqués par les forces de l'ordre. À ce moment-là les manifestants scandaient « laissez-nous passer » et c'est à ce moment-là qu'un gradé, responsable du peloton de CRS m'a dit : « Derrière les boucliers, ce n'est plus la démocratie ». Malheureusement nous avons constaté, à nos dépens, qu'il disait vrai : gazages, matraquages pour disperser

les quelques manifestants qui osaient résister, résultat un doigt cassé.

C'est le lendemain qu'on surgit les Gilets-Jaunes, sur les ronds-points, déstabilisant l'ordre établi, faisant trembler les institutions, les centrales syndicales, les partis politiques et le pouvoir.

Ce vrai rapport de force établi par le nombre et la détermination des manifestants a fait réagir le pouvoir qui a été obligé de montrer son véritable visage.

C'est à ce moment-là qu'une terrible répression s'est abattue sur les participants du mouvement des Gilets-Jaunes.

Ces hommes, ces femmes qui, malgré le froid et les intempéries, étaient jour et nuit sur les ronds-points, dans les rues pour contester le pouvoir et pour revendiquer plus de justice sociale, ont été réprimés avec une violence inédite par les forces de l'ordre armées de LBD (lanceurs de balles de défense), gaz lacrymogènes, grenades de désencerclement, etc, ...

Mains arrachées, yeux crevés, crânes fracassés, ces manifestants ont payé un lourd tribut pour avoir manifesté, sans compter le nombre de gardes à vue abusives, de personnes incarcérées, de familles brisées. Malgré cela la contestation n'a pas cessé, bien au contraire elle a intensifié le mouvement contre la réforme des retraites. Malheureusement, la répression subie par les Gilets-Jaunes a touché les militants syndicalistes revendicatifs, les soignants, les pompiers et tous les opposants.

Puis le coronavirus est arrivé. Le monde s'est arrêté. La misère s'est amplifiée. Mais le gouvernement n'a rien lâché et il en a profité pour instaurer « l'état d'urgence sanitaire » : interdiction de se déplacer, interdiction de se réunir, interdiction de manifester, couvre-feu, ...

Petit à petit la dictature sanitaire s'est mise en place, nos libertés se sont amenuisées dans l'indifférence générale, ou presque. Personne n'a vu le glissement du pouvoir vers un régime autoritaire, certains remettent en cause le port du masque mais oublient l'essentiel : toutes ces graves atteintes à nos libertés individuelles, collectives et à la remise en cause du droit de manifester et de la liberté d'expression.

Aujourd'hui en France, manifester, revendiquer deviennent un délit et j'en suis malheureusement un exemple bien vivant. A bientôt 50 ans je n'avais jamais fait de garde à vue, je n'avais jamais eu de procès mais depuis le 16 novembre 2018, j'ai subi :

7 gardes à vue, 1 perquisition avec saisie de mon ordinateur personnel et de mon téléphone portable qui ne m'ont jamais été rendus, 4 procès en correctionnel (le dernier aura lieu le 20 mai 2021). Pour l'instant ils sont tous gagnés dont un en Cour de cassation pour avoir scandé le slogan « CASTANER ASSASSIN », 12

amendes à 135 euros, 6 convocations au tribunal de police.

Matraqué, gazé, étranglé, tout ça pour avoir osé contester la politique mortifère du gouvernement.

Malheureusement je ne suis pas le seul à subir cette folle répression. Beaucoup de manifestants ont reçu ce genre d'amendes et de procès qui ont pour conséquence de faire diminuer le nombre de manifestants dans les rues.

Alors que la loi Sécurité Globale n'est toujours pas appliquée, la répression s'est installée dans le pays. Manifester, même pacifiquement, devient compliqué. Maintenant avec la généralisation de la surveillance de masse, les forces de l'ordre n'ont même plus besoin de vous contrôler pour vous amender. Ils vous connaissent, ils vous intimident, ils vous chassent et parfois ils vous harcèlent. Certains usent et abusent de leurs pouvoirs tout ça pour vous faire craquer et pour vous empêcher de manifester.

Encore dernièrement à Besançon, le 27 mars 2021, plusieurs camarades de luttes ont été « nassés » lors d'une action revendicative de 30 personnes ; certains comme moi ont pu s'échapper de la nasse sans être contrôlés ; pourtant, nous avons été nombreux à recevoir deux amendes à 135 euros, pour le même jour avec deux infractions différentes. En un mois, j'ai reçu 3 amendes avec des motifs différents pour me décourager de manifester.

La loi Sécurité Globale va donner au pouvoir en place tout un arsenal de moyens répressifs (drones, caméras piétons, reconnaissance faciale, fichage étendu etc.) pour combattre l'ennemi de l'intérieur. Cet ennemi qui revendique, qui proteste, qui pourrait encore une fois déstabiliser l'ordre établi et mettre à bas le capitalisme.

### **Cet ennemi, c'est nous, le peuple.**

En tant que militants syndicalistes, libres et indépendants, nous devons réagir et arrêter de nous soumettre aux caprices du pouvoir qui décide de comment nous devons exercer notre droit de manifester. Il ne faut plus, comme dans d'autres pays, déclarer nos manifestations : manifester est un droit fondamental, c'est une bouffée démocratique, nous n'avons pas à demander au pouvoir l'autorisation de respirer.

Fred, le 22 avril

\* Le tonfa est une arme, soit en bois, soit en polymère, selon qu'elle est respectivement utilisée en art martial, ou par la police. Elle se compose d'une matraque, à laquelle une poignée latérale perpendiculaire est présente, environ en son quart.



## «L'ANARCHO-SYNDICALISTE»

Ass. des Groupes Fernand Pelloutier  
Korn an Tan - 640 rt de Lezeret  
29810 PLOUMOGUER

Fondateur de publication: Alexandre HÉBERT

Directeur de publication: Marc HÉBERT

N° SIREN 890 475 460

CPPAP: 1125 P 11527

ISSN: 0398-6829

publicimo :

codico 04384049 D.T.PR N° 029/21/085-AN

Imprimerie spéciale de l'ass. Groupes Fernand  
Pelloutier

Dépôt légal: Bibliothèque nationale de France

Sites : <https://anarcho-syndicalisme.org>

[www.uas-pelloutier.fr](http://www.uas-pelloutier.fr)

Contacts:

[contact@anarcho-syndicalisme.org](mailto:contact@anarcho-syndicalisme.org)

[contact@uas.com](mailto:contact@uas.com)

[uas.pelloutier@laposte.net](mailto:uas.pelloutier@laposte.net)

## Courrier de soutien à Frédéric Vuillaume

Voici le courriel que notre camarade a envoyé en soutien à Frédéric Vuillaume à l'attention du procureur de Dijon.

Monsieur le Procureur de la République,

J'ai bien pris connaissance de la campagne d'Amnesty International prenant la défense du Syndicaliste Frédéric Vuillaume.

Son tort c'est de vouloir une société égalitaire en terme de droits pour les citoyens et par ailleurs d'être un Syndicaliste reconnu pour son intégrité.

Nous basculons voilà depuis plusieurs mois dans un système totalitaire, ne devenez pas le bras armé Monsieur le Procureur de la République ,du pouvoir politique et économique à l'image du Procureur Vychinski.

Vous avez le devoir de déplaire comme Eric De Montgolfier l'écrivait dans ses livres mais aussi dans l'exercice de ses fonctions et bien sûr les vôtres.

Pour redonner confiance aux citoyens dans la justice, abandonnez les charges contre Frédéric Vuillaume .

Le délit d'opinion ne doit pas avoir droit de cité en France , pour rappel on l'appelait autrefois :La Patrie Des Droits De L'Homme...

La Cour De Cassation lui a donner raison dernièrement.

Et vous que ferez vous?

Vous avez parfaitement le Droit et le Pouvoir de faire que ce militant au travers d'une manifestation ne subisse plus aucune violence politique et soit un citoyen libre de manifester des opinions contre des lois liberticides comme tous les Citoyens de la République Française.

Cet acharnement doit cesser, il ne doit pas y avoir une justice clémente pour les Elites et une justice répressive pour le Peuple.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'expression de ma haute considération.

Le 16 mai 2021

Mr Brossard Patrick

## « Les syndicats devant l'intégration...»

... Tel était le titre d'un article signé du Groupe Fernand Pelloutier, paru dans *Le Monde Libertaire* d'octobre 1961, n°73.

Force est de constater qu'il en est de même toujours et encore aujourd'hui. Certes la CFDT ne naîtrait que 3 ans plus tard, mais la CFTC y œuvrait déjà : [c'est « la place du syndicalisme dans la Nation », que réclame, à cors et à cris, la CFTC, depuis 8 ans, sous le slogan repris à Mendès-France, de « planification démocratique ».]

Or, si elle avait été accueillie en 1919 comme une organisation de syndicats jaunes, elle bénéficiait, en 1961, comme le soulignait le Groupe Fernand Pelloutier, [ de la sollicitude de toutes les Centrales et particulièrement de l'amitié des directions FO et Fédération Éducation Nationale (les grands laïques) qu'elle rencontre chaque semaine en comité intime, cité Malesherbes en compagnie de la SFIO (Section française de l'internationale ouvrière) et de la moderne UDT (Union démocratique du travail). A la faveur de ce régime bonapartiste et clérical, qu'elle qualifie de « *moment historique pour la France* », elle s'apprête à jouer son rôle

spécifique de « fossoyeur du syndicalisme » que réformistes et staliniens se sont efforcés de faire oublier]. Peut-être ces réunions repoussaient-elles cette perspective, mais l'éclatement de la CFTC avec le départ des 4/5ème de ses troupes créant la CFDT en 1964, en dit long sur la volonté et la ténacité de toute une classe politico-syndicale de maintenir l'exploitation de l'homme par l'homme en faisant basculer le syndicalisme libre et indépendant dans son intégration à la « *planification démocratique* » de la société ; charge à ce syndicalisme-là de faire appliquer par la multitude laborieuse, les décisions idéologiques prises par l'État, aux ordres d'une entité supérieure, l'Union Européenne, elle-même aux mains du Capitalisme et de la Finance.

Certains considéreront peut-être cette introduction pour de la redite, mais alors, pourquoi cette inertie insupportable des deux confédérations ouvrières, la CGT et la CGTFO pour ne citer qu'elles, se réclamant, hier encore et chacune à sa manière, de la lutte des classes (et de la Charte d'Amiens pour FO) ?



Oui, la séparation généralisée des individus dont les rapports humains sont désormais médiatisés par les images, ne facilite guère la mobilisation des classes laborieuses ; oui, la dissémination des moyens de production dans une mondialisation quasi-achevée, disperse les luttes et explosions populaires dans tous les coins de la planète, leurs retransmissions télévisées les rendant diffuses et sans rapports, illusoirs.

Oui, dès lors qu'un groupe de salariés décide de s'organiser et se constitue en syndicat, avec cette volonté du terrain on ne peut plus dynamique, il se retrouve le plus souvent immédiatement confronté à la frilosité irréfléchie, y compris de ses propres troupes, devant les responsabilités syndicales. C'est que l'instruction, l'éducation qui continuent de nous être prodiguées, moulent les têtes des citoyen-ne-s depuis bien trop longtemps à déléguer leur propre pouvoir. C'est ainsi que nous en sommes arrivés à ce que moins de 10 % de salariés soient syndiqués, aujourd'hui... sans parler de l'absentéisme électoral !

Les responsables confédéraux le savent bien, eux qui n'hésitent pas à inciter les militants de terrain à « faire » de plus en plus de cartes pour développer leurs syndicats ! Sauf que les confédérations sont des « tout », et l'aura télévisée de leurs responsables nationaux, quand ils s'en donnent la peine, contribue à enthousiasmer ouvriers et salariés sur le terrain. Côté CGT, B.Thibault a été le dernier S.G à susciter un enthousiasme certain chez les cgétistes. Pour Force-Ouvrière, rappelons-nous le 24ème congrès confédéral, à Lille en 2018, et les quelques mois qui l'avaient suivi, pendant lesquels le nouveau Secrétaire général qui y avait été « adoubé », s'était retrouvé porteur d'un immense espoir et avait commencé à insuffler un véritable élan revendicatif et combatif ... semblant bien être l'antidote du syndicalisme d'accompagnement !

Qu'en reste-t-il aujourd'hui ? Plus d'un an de manipulation médiatico-étatique d'une épidémie qui n'apparaît dangereuse qu'en dehors des périodes de congés payés, plus d'un an de confinement aura suffi pour que les Martinez et les Veyrier soient devenus quasiment muets et confinent leur bureaucratie respective dans un silence médiatique « assourdissant » - le fait que le Berger de la CFDT fasse plutôt dans la discrétion, lui aussi, ne peut que nous interroger sur le syndicalisme à venir, une fois sorti de cette « mascarade » !?

En attendant, et quant à FO, on ne peut guère parler de solidarité ni de fraternité de la part des militants FO des hautes sphères, censés représenter la liberté et l'indépendance de la lutte syndicale à l'égard des FO d'en-bas dont les positions et combats syndicaux au quotidien les exposent aujourd'hui au pire.

Pour les en convaincre, s'ils nous lisent, voici ce qui est arrivé à deux camarades victimes l'un comme l'autre, des nouveaux usages en pratiques dans les entreprises et/ou dans l'espace public.

Le premier était encore, il y a peu, agent de Pôle Emploi Bretagne (P.E.B), également porteur d'un mandat FO dans cette structure, et d'un autre, extérieur celui-là, puisque Conseiller du salarié 35. À Pôle Emploi Bretagne, FO est la seule organisation syndicale à poser des questions qui dérangent. Luc l'a payé cher sur l'autel du management. Au lieu de faire corps avec l'entreprise, attitude hautement conseillée en management, surtout si on travaille au service Communication, il s'attachait à défendre l'intérêt de ses collègues. Vous pensez bien que c'était loin de plaire à la direction ! Vu son « statut » de salarié protégé (par ses mandats), la direction ne pouvant le « virer » comme un salarié lambda, a mis en branle son « savoir-vivre et faire » collaborationniste et, ni une ni deux, lui a fabriqué la faute grave rendant sa présence dangereuse pour l'établissement, donc avec mise à pied conservatoire. Reçu par une inspectrice du travail (CFDT) qui a validé son licenciement, la section FO de P.E.B. s'étant battue pendant des mois pour Luc n'en a pas fini, vise sa réintégration et a décidé d'écrire à la ministre du travail. Il apparaîtrait (source non vérifiée) que, sollicité, le SG FO confédéral n'a pas réagi. Si tel était le cas, il s'agirait alors d'un manque de lucidité stupéfiant face à une pratique existant déjà dans les boîtes du privé mais pas dans ce qui était hier encore un organisme social !

Quant au second, c'est un exemple de ce à quoi peuvent mener les différents « états » (d'urgence, de crise, ...) déjà en place avant le projet de loi liberticide retoqué par le Conseil Constitutionnel ce 20 mai : l'acharnement policier, le fichage... – pour la petite histoire, il s'agit du camarade arrivé au congrès de Lille 15 minutes après que Michèle Biaggi ait clos les inscriptions, mais aussi après avoir fait Besançon-Lille toute la journée, par tous les moyens de transport possibles, la SNCF étant en grève nationale ce jour-là.

Il s'appelle Frédéric, militant des territoriaux FO de Besançon, et il a pour lui d'être un camarade engagé. Il a, hélas, contre lui, une police locale qui n'a pas apprécié son engagement dans le mouvement Gilets-Jaunes, y prenant la parole régulièrement jusqu'à en être considéré comme un des meneurs, donc perquisitions à son domicile, arrestations au petit-matin et gardes à vue à n'en plus finir, comparutions multiples ... qui n'avaient pas suffi puisque relaxé à chaque fois. La dernière fois, après la fin de la manifestation, à Dijon, sans aucune raison apparente... contrôle d'identité et verbalisation avec comparution au tribunal, risques encourus : 1 an d'emprisonnement et 1500€ d'amende.

L'audience avait lieu le 20 mai dernier. Heureuse nouvelle, le président considérant, après avoir écouté son avocat, que le dossier était tout simplement vide, a décidé la relaxe immédiate. Fred a eu le soutien de son UD et d'Amnesty International qui a sollicité ses amis et camarades pour le plus possible d'envois de courriels au procureur de la république l'ayant assigné à comparaître. 2700 courriels lui ont été adressés.

Je ne sais si la Confédération FO était au courant ou pas. Il me paraîtrait normal qu'elle en ait été avertie. Toujours est-il que ces deux cas de figure sont bel et bien les deux facettes d'un même combat, complémentaires quant à l'action des militants et militantes de base, sur le terrain – de la lutte de notre classe, l'un dans l'entreprise, l'autre dans l'espace public. Ce sont deux facettes de cette liberté et indépendance, sérieusement remises en question par l'État et en grand danger de disparaître si

nos CGT et CGTFO ne sortent pas de leur torpeur rapidement ; deux facettes de cette liberté et indépendance dont nous revendiquons plus que jamais les principes non discutables, non négociables pour continuer notre combat militant, de bas en haut de l'échelle syndicale.

*par le Père Siffleur*

## Exercice de docilité XXL – Le « Grand Reset »

Cela fait seize mois officiellement, mais vraisemblablement dix-huit mois, que la pandémie de SARS-Cov-2 (acronyme venant de l'anglais Severe Acute Respiratory Syndrome -syndrome respiratoire aigu sévère-) ravage le monde entier et particulièrement la France qui est toujours en **état d'urgence sanitaire** et que les disparités de prise en charge des malades par les différents gouvernements du monde entier ne cessent d'interroger les scientifiques sérieux ! Pour le candide, en gros, certains pays soignent, d'autres pas, mais tous vaccinent ! « Papa pique et Maman coud. »

Mais le costume qui en résulte intrigue par son côté « uniforme », surtout en France, où sont chaussées de pantoufles en nombre.... Pantoufler : « *Pour un fonctionnaire, en particulier pour un ancien élève des grandes écoles, quitter le service de l'État pour celui d'une entreprise privée* » (Larousse) et « repantoufler » le chemin inverse, comme l'a fait Louis-Charles VIOSSAT, l'inventeur des plateformes collaboratives et du sinistre CPE, (Contrat Première Embauche) et premier M.Vaccin du Président, *éliminé car trop truffé de conflits d'intérêts avec le vaccin MODERNA entre autres.*

Pantoufflent aussi sans doute les directeurs des multiples agences surajoutées les unes aux autres au point d'anéantir toute décision utile et cohérente en matière de traitement des épidémies ! Curieux que Mme Florence PARLY, Ministre des Armées, chausse de charentaises ses généraux « putschistes » après leur « *Lettre ouverte aux Gouvernants* » de Mai 2021.

Le Pr Christian PERRONNE, lui, serait prêt à enfileur un « *marcel à paillettes roses* », s'il se trompait sur l'efficacité du traitement par *Artemisia*, (un essai clinique aux USA et au Mexique est attendu, été 2021). Il traite avec humour cette

incompétence toxique, dans son dernier livre « *Décidément, ILS n'ont toujours rien compris* » (Editeur Albin Michel).

Toxique, puisqu'il en a perdu son poste de chef de service du Service Maladies Infectieuses à l'hôpital Raymond Poincaré de Garches. Toxique car les médecins qui « *soignent* » – le Pr Didier RAOULT utilise le verbe « *s'occuper* », tant le mot soigner semblerait banni du vocabulaire des décisionnaires –, passent, aux Conseils de Discipline des Conseils de l'Ordre des Médecins de leurs départements. On dirait que le classique médecin de famille, attaché à l'examen clinique et à la séméiologie, est relégué aux oubliettes de l'histoire ! Que la mode est à l'épidémiologie avec un malade réduit à des statistiques ! Pourtant le médecin de famille apprenait l'épidémiologie, mais c'était autrefois !!

Les voix dissidentes se taisent, terrorisées, alors que cette épidémie n'a qu'une mortalité de 0,5 pour cent et que, en France, ce taux est l'un des plus hauts du monde.

En effet, les mesures prises par le gouvernement français empêchent d'utiliser les médicaments bon marché qui guérissent sur le terrain. Le gouvernement français est allé jusqu'à supprimer l'antique liberté de prescription des médecins, sans que le Conseil d'État ne soit interpellé par le Conseil National de l'Ordre des Médecins ! Étrange !

Les mesures de prise en charge de la pandémie sont contre productives, et s'apparentent de façon étrange à la torture, telle qu'elle est définie par *Amnesty International*.

La communication au sujet de la Covid 19 est angoissante. Chaque soir, un bandeau signale à la TV le nombre de morts, d'hospitalisations et de réanimations ! La Covid 19 et son acolyte le vaccin

semblent être instrumentalisés pour un autre but que la protection des populations. Mais lequel ?

Voici pourquoi nous ne regarderons pas l'évènement sur le côté soins mais sur la philosophie qui soutiendrait les mesures. C'est-à-dire comme un immense **exercice de docilité**, afin d'obtenir le **consentement** des peuples à un **nouvel ordre mondial**, cette quatrième révolution telle que définie par Klaus SCHWAB, fondateur et président du Forum économique mondial de Davos.

### **I-SEIZE MOIS DE TORTURE et ce n'est pas fini**

Rappelons la définition de la torture par Amnesty International :

*« Les tortures psychologiques basées sur la charte de Biderman sont utilisées par tous les pays totalitaires mais également dits démocratiques lors de guerre. C'est dans les années 1950 que le psychologue social **Albert Biderman** qui a travaillé pour l'armée Américaine ( CIA ) écrit un article relatant les techniques de torture utilisées par les soldats Chinois lors de la guerre de Corée. Le tableau qu'il a dressé de ces tortures est appelé le DDD ( debility, dependence, dread ) -Débilité -Dépendance -Peur.*

L'avantage de cette charte de Biderman est de recourir à la théorie du conditionnement sans violence physique excessive. C'est de la torture propre, dont voici les 8 critères :

- Isolement
- Monopolisation de la perception
- Epuisement induit
- Menaces
- Indulgences occasionnelles
- Dégradation
- Demandes stupides imposées

A l'heure où le monde entier s'est arrêté de tourner, à cause d'une épidémie ressemblant fort à une grosse grippe coupable d'une mortalité de 0,5 pour cent, dont surtout des personnes âgées et des malades à polymorbidités, nous pouvons faire un parallèle entre ce que les gouvernements infligent à leurs peuples pour « leur bien » et la charte de Biderman.

Avouons que les similitudes sont troublantes : DDD Débilité, Dépendance, Peur !

**L'isolement** généralisé est obtenu par le confinement et le télétravail. Malgré les conseils de l'OMS (Dr David NABARRO), le 8 octobre 2020 « d'arrêter d'utiliser le confinement », la France

persiste et signe : Une première fois du 17 mars à 12 h au 11 mai 2020 (soit 1 mois et 25 jours), et une deuxième fois du 30 octobre au 15 décembre 2020 (soit 1 mois et 15 jours).

**Les menaces** s'exercent avec les amendes infligées dès que quelqu'un se promène pour autre chose que les actes autorisés car les « ordres » sont drastiques : interdiction de déplacement, gestes barrières, distanciation physique même sur les plages dites « dynamiques » – il est interdit de s'allonger sur une serviette ! – plages qui seront interdites et fermées au premier confinement, masques, y compris chez les enfants et à l'extérieur, en promenade en forêt, fermeture des restaurants, des salles de spectacle, interdiction de tout rassemblement y compris à l'église avec **l'indulgence** de passer de 6 à 30 fidèles, dîner sans dépasser six à la maison, couvre-feu à 18h, ramené avec indulgence à 19h, et ce, plus d'un an durant..... Alors que, « en même temps », l'exécutif déroge et risque de crachouiller dans les micros dès qu'un ministre ou un président enlève son masque, si par hasard il l'a mis !... Leur logique semble incompréhensible.

**L'épuisement** du peuple est manifeste. Le couvre-feu, la fermeture des restaurants, des théâtres, des cinémas, des musées n'ont aucun substrat scientifique. Les menaces de re-confinement l'affolent. Certains prônent la désobéissance civile, comme ce restaurateur de Nice, qui ouvre quelques jours avant la date prévue pour l'ouverture générale des restaurants, et se retrouve en garde à vue. Comme c'est bizarre ! Cela fera peur à ses collègues qui s'abstiendront de crainte de voir s'arrêter les aides.

Tous les éléments de la charte de Biderman sont là.....

Alors que très clairement, le premier confinement n'avait pour but que de ne pas saturer les services de réanimation, les slogans énoncés sur toutes les ondes invitaient à appeler le Centre 15 dès la difficulté respiratoire et en cela même, l'injonction était contradictoire : « Restez chez vous, prenez du paracétamol » Pourquoi éviter d'aller chez son médecin traitant. Parce qu'il n'avait pas de masque ? Pourquoi ne pas soigner ?

Pourquoi continuer dans le PLFSS – Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale – à prévoir 1.4 milliard d'économies sur l'hôpital en 2021, malgré les promesses de 14 500 lits de réanimation et n'en avoir que 6 733 le 15 janvier 2021, selon les données des ARS, Agences Régionales de Santé, créées par Mme la Ministre de la Santé, Roselyne BACHELOT, en 2009.



Le Mercredi 13 janvier 2021, lors des questions d'actualité au gouvernement, Mme BOURGUIGNON, Ministre déléguée chargée de l'autonomie, a confirmé le report de la loi Grand âge et Autonomie « au terme de la crise sanitaire ». Cette loi, censée répondre aux problématiques du secteur du grand âge (valorisation des professions du secteur, parcours de soins, financement de la dépendance...) est demandée depuis de nombreuses années par les professionnels. Serait-ce un symbole que les « vieux » ne sont pas en odeur de sainteté dans ce gouvernement. N'est-ce pas étrange ? Espère-t-on voir le problème de la dépendance vaincu par la COVID 19 ?

A noter enfin la déclaration d'Aurore BERGÉ rapportée par AMEREVE, revue de médecins retraités: « il convient de s'interroger sur la légitimité de ceux qui contestent nos choix politiques (...) Les retraités votent pour décider de l'avenir de notre pays, alors même qu'ils n'en feront plus partie. **Il faut que cela change** »

Serait-il question de retirer le droit de vote aux seniors ?

Il est vrai que le décret prévoyait l'usage du RIVOTRIL (anti épileptique provoquant des dépressions respiratoires) dans les EHPAD - Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes- au troisième cas, véritable incitation à l'euthanasie active, d'abord entre le 29 Mars 2020 et le 15 Avril 2020, puis généralisé. Les courbes des décès en EHPAD, longtemps cachées, attestent de la réussite du test !

*II. - Par dérogation à l'article L. 5121-12-1 du code de la santé publique, la spécialité pharmaceutique Rivotril ® sous forme injectable peut faire l'objet d'une dispensation, par les pharmacies d'officine en vue de la prise en charge des patients atteints ou susceptibles d'être atteints par le virus SARS-CoV-2 dont l'état clinique le justifie sur présentation d'une ordonnance médicale portant la mention « Prescription Hors AMM dans le cadre du covid-19 ».*

*Lorsqu'il prescrit la spécialité pharmaceutique mentionnée au premier alinéa en dehors du cadre de leur autorisation de mise sur le marché, le médecin se conforme aux protocoles exceptionnels et transitoires relatifs, d'une part, à la prise en charge de la dyspnée et, d'autre part, à la prise en charge palliative de la détresse respiratoire, établis par la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs et mis en ligne sur son site. La spécialité mentionnée au premier alinéa est*

*prise en charge par les organismes d'assurance maladie dans les conditions du droit commun avec suppression de la participation de l'assuré prévue à l'article R. 160-8 du code de la sécurité sociale.*

Autorisation du Rivotril et interdiction de l'Hydroxychloroquine, variable d'ajustement à la stratégie de la peur !

*« Art. 12-2.-Par dérogation à l'article L. 5121-8 du code de la santé publique, l'hydroxychloroquine et l'association lopinavir/ ritonavir peuvent être prescrits, dispensés et administrés sous la responsabilité d'un médecin aux patients atteints par le covid-19, dans les établissements de santé qui les prennent en charge, ainsi que, pour la poursuite de leur traitement si leur état le permet et sur autorisation du prescripteur initial, à domicile.*

*« Les médicaments mentionnés au premier alinéa sont fournis, achetés, utilisés et pris en charge par les établissements de santé conformément à l'article L. 5123-2 du code de la santé publique.*

*« Ils sont vendus au public et au détail par les pharmacies à usage intérieur autorisées et pris en charge conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 162-17 du code de la sécurité sociale. Le cas échéant, ces dispensations donnent lieu à remboursement ou prise en charge dans ce cadre sans participation de l'assuré en application des dispositions de l'article R. 160-8 du même code. L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé est chargée, pour ces médicaments, d'élaborer un protocole d'utilisation thérapeutique à l'attention des professionnels de santé et d'établir les modalités d'une information adaptée à l'attention des patients.*

*« Le recueil d'informations concernant les effets indésirables et leur transmission au centre régional de pharmacovigilance territorialement compétent sont assurés par le professionnel de santé prenant en charge le patient dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur pour les médicaments bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché.*

*« La spécialité pharmaceutique PLAQUENIL © et les préparations à base d'hydroxychloroquine ne peuvent être dispensées par les pharmacies d'officine que dans le cadre d'une prescription initiale émanant exclusivement de spécialistes en rhumatologie, médecine interne, dermatologie, néphrologie, neurologie ou pédiatrie ou dans le cadre d'un renouvellement de prescription émanant de tout médecin.*

*« Afin de garantir l'approvisionnement approprié et continu des patients sur le territoire national, en*

officines de ville comme dans les pharmacies à usage intérieur, l'exportation des spécialités contenant l'association lopinavir/ ritonavir ou de l'hydroxychloroquine est interdite. Ces dispositions ne s'appliquent pas à l'approvisionnement des collectivités relevant des articles 73 et 74 de la Constitution et de la Nouvelle-Calédonie.

« Pour l'application du présent article, sont considérés comme établissements de santé les hôpitaux des armées, l'Institution nationale des Invalides et les structures médicales opérationnelles relevant du ministre de la défense déployées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. ».

## **II- LES OUTILS DU CONSENTEMENT : épidémie de tests et prescription de peur**

Pas de traitement, seule prescription : infusion de PEUR – 3 fois par jour minimum.

OPA – Option Publique d'Achat – sur la liberté de prescription des médecins : il est indispensable qu'il n'y ait pas de traitement pour « vendre » les vaccins

Cela expliquerait les controverses sur la prophylaxie et le traitement : Hydroxychloroquine (4,17€ la boîte), Ivermectine (8,57€ la boîte), Azithromycine (9,44€ la boîte), bon marché, sont écartés au profit du luxueux et cher Remdesivir (1 970 € le traitement) qui finira par montrer son inefficacité et sa dangerosité, ce d'autant qu'il doit se délivrer par voie intraveineuse. Ce dernier point interroge sur l'éthique des essais randomisés, car injecter du placebo n'est pas sans risques !

Et si les « Guignols » avaient raison !

<https://youtube/STPopTOpVE>

Voilà que les vaccins apparaissent en urgence, et avec eux de nouvelles controverses, L'OMS a accordé une autorisation d'utilisation d'urgence au titre du protocole EUL à trois vaccins à ARN.

Il s'agit en Décembre 2020 du **Pfizer** (BNT162b2), de deux versions de **AstraZeneca/Oxford le 15 Février 2021 et Ad26.COVS.2**, développé par Janssen (**Johnson & Johnson**). Quant au **MODERNA**, cher à M.VIOSSAT, il s'agit d'un vaccin à ARN, encapsulé dans une nanoparticule lipidique.(operating system, dixit) . ). « L'OMS prévoit d'autoriser d'autres vaccins dans le cadre du protocole EUL d'ici au mois de juin. »

Autant en Chine, les deux vaccins créés sont à partir de virus inactivé, et en Russie le SPUTNIK

est basé sur un adénovirus, l'EMA ( Agence Européenne du Médicament ) a choisi les virus à ARN. Or il s'agit de thérapie génique, qui, selon le Larousse, est une méthode thérapeutique qui consiste à utiliser les gènes et l'information qu'ils contiennent pour modifier le comportement cellulaire. En d'autres termes, on injecte des acides nucléiques qui provoquent la fabrication d'éléments du virus par la cellule elle-même.

C'est peut-être la raison pour laquelle la communauté médicale a des « doutes », d'autant que les essais cliniques n'ont inclus que des sujets de moins de 55 ans. En effet, entre le 1er Janvier et le 7 Mai 2021, 350 patients vaccinés dont 15% avec ASTRA ZENECA se sont présentés à l'IHU de Marseille, avec un test positif et 14 ont dû être hospitalisés, soit le même pourcentage que dans la cohorte des 9 205 non-vaccinés. Mme Roselyne BACHELOT, Ministre de la Culture, elle-même, est tombée malade après s'être fait vacciner spectaculairement.

Vacciner les résidents des EHPAD de plus de 75 ans s'apparenterait donc à un essai clinique. Au moins, ces patients ne risquent pas de procréer ! Et ces vaccins ne risquent pas de provoquer des maladies à la deuxième ou troisième génération, comme certains traitements (Distilbène, par exemple). Surtout si le virus s'intègre au génome et aux cellules germinales. Jamais des vaccins n'ont provoqué autant d'effets secondaires.

Pour garder des soignants à l'hôpital de Brest, la vaccination par le vaccin AstraZeneca a été suspendue car 134 cas graves d'effets collatéraux ont provoqué l'arrêt de travail des soignants vaccinés.

*Le journal Le Monde* rapporte que « Emmanuel Macron a annoncé lundi 15 mars 2021 que la France suspendait « par précaution » l'utilisation du vaccin d'AstraZeneca en attendant un avis de l'Agence européenne des médicaments (AEM) qui sera rendu mardi après-midi. »

À l'Assemblée Nationale, le 9 février 2021, les yeux dans les yeux, répondant au Dr Martine WONNER, Députée du Bas-Rhin et porte-parole du « Collectif Laissons les médecins prescrire », le premier ministre Jean CASTEX énonce, après un coup d'œil à ses acolytes, très distinctement, le dogme : « **il n'y a pas de traitement** ».

### III- FABRIQUE DU CONSENTEMENT À LA VACCINATION

#### Les variables

#### d'ajustement :

##### 1- les TESTS

Sont-ils fiables ?

En Décembre 2020, l'Allemagne malgré une gestion réputée meilleure (avec trois fois moins de décès qu'en France), est secouée de scandales divers relatés par un journaliste William ENGDahl à savoir des plaintes dénonçant l'utilisation incorrecte et abusive du test PCR. L'avocat de Göttingen, le Dr Reiner FÜLLMICH énonce :

« *Le test PCR inadapté est la pierre angulaire de toute la débâcle liée au coronavirus. Cette pierre doit être brisée pour que tout le château de carte s'effondre finalement* »

<https://www.francesoir.fr/politique-monde/allemande-le-ministere-de-linterieur-influence-des-scientifiques-pour-justifier-les>

##### 2- L'AMALGAME sur les

#### CHIFFRES

Les chiffres de malades, de morts par COVID sont-ils fiables ?

- L'amalgame CORONA POSITIF et COVID 19 ne surprend-il pas ? N'est-il pas l'outil idéal pour un gouvernement qui souhaiterait continuer à nourrir les menaces, prolonger l'urgence sanitaire, tout cela pour le bien du peuple ?

- Ainsi donc, la comptabilité des décès va alimenter l'infusion de PEUR quotidienne et en EHPAD, un petit coup de seringue suffirait.

Quelle jolie façon d'augmenter, à la demande, le nombre de morts, pas très élégante je vous l'accorde, mais vraiment efficace pour justifier les mesures autoritaires contre le peuple Français, soi-disant pour le protéger, et pire et plus pervers, pour « *adoucir leur départ* » par une sédation interdite avant le Covid.

Le retour à l'état d'avant sera-t-il possible ? Sûrement pas, puisque le « pass-sanitaire » liberticide a été voté par le Parlement ! Le déconfinement ne serait possible que lorsque la pandémie sera jugulée. Ne serait-il pas plutôt possible que lorsque le Pouvoir le décidera, au grand mépris des chiffres ?

##### 3- La CENSURE

Beaucoup de médecins sont empêchés de parler. On tait les dommages collatéraux des mesures de la gestion de la crise sanitaire par le gouvernement

français et ceux-ci sont considérables. Il y a des morts par confinement.

Le confinement n'a été fait que pour ne pas faire exploser le système de santé et que les soignants n'aient pas à faire de tri trop douloureux dans les services de réanimation. Et pourtant 5 % de lits de réanimation ont encore été supprimés pendant la pandémie, mais les chiffres exacts sont censurés et le mensonge fait loi.

Alors que l'on décompte les morts tous les soirs à la télévision, et par bandeaux sous-titrés sur toutes les chaînes ; les suicides chez les chefs d'entreprise, les restaurateurs, les musiciens, les professionnels du spectacle, les étudiants, les enfants même, ne sont pas décomptés, eux ..... On ne parle pas non plus des démissions de soignants, à tous niveaux...

### IV- LOGIQUE DU CAPITALISME

Dans une Tribune du journal Le Monde, Jean Paul GODILLERE, spécialiste d'histoire de la santé mondiale parle même de PANDÉMOPOLITIQUE. Il explique qu'a émergé dans les années 90, l'idée de santé supra-nationale ou de santé publique internationale, le mot global n'arrivant qu'au début du 21<sup>ème</sup> siècle.

À première vue, on pourrait imaginer que cette « pandémopolitique » n'existerait que par « l'appât du gain » car les profits du capitalisme via la COVID sont majeurs ainsi que les délits d'initiés. Quant aux membres du conseil scientifique de notre président, leurs conflits d'intérêts avec GILEAD et autres ... se retrouvent sur le site « *Transparence Santé* ». On pourra se référer à la vidéo de l'IHU-Méditerranée-infection du Pr RAOULT du 18 mai 2021 « *Effet des vaccins & corruption* ».

Neuf milliards de vaccinés, il est vrai que cela peut faire rêver !

### V- LOGIQUE du NOUVEL ORDRE MONDIAL : « La Grande Réinitialisation »

Reporté en Août 2021 à SINGAPOUR, le Forum économique mondial de Davos faisait état dès 2006, de craintes pour la survie même de l'humanité :

« *Le risque d'une grippe pandémique est devenu un thème dominant dans les discussions internationales sur le risque*... « *Les stocks d'antiviraux sont insuffisants pour faire face à une pandémie majeure* »... « *Les vulnérabilités de nos systèmes mondiaux interconnectés accentueraient l'impact humain et économique* » d'une pandémie.

Ceci date de 2006.

En 2021, Klaus Schwab, fondateur et président du Forum, souligne :

« Cette pandémie mondiale a également démontré une fois de plus à quel point nous sommes interconnectés »

L'évènement et son caractère mondial interrogent, en effet : « Il est de notre devoir de rétablir un système fonctionnel de coopération mondiale intelligente, structuré pour relever les défis des 50 prochaines années. [...] Le Covid-19 a accéléré notre transition vers l'ère de la **quatrième révolution industrielle**. », a ajouté le chef d'orchestre de Davos qui revendique la paternité de cette expression, il y a plusieurs décennies.

« Nous devons nous assurer que les nouvelles technologies dans le monde numérique, biologique et physique restent centrées sur l'homme et servent la société dans son ensemble, en offrant à chacun un accès équitable. [...] Nous ne devons pas rater cette fenêtre d'opportunité. ».

Opportun, ce corona ? tiens donc .....

Die Welt Am Sonntag, le 7 Février 2021, explique qu'il dispose de longs échanges entre le Ministère Fédéral de l'Intérieur et les chercheurs de l'Institut Robert Koch et d'autres institutions. Ces échanges montrent qu'il s'agit de créer un modèle de calcul sur la base duquel le ministère de l'Intérieur Horst SEEHOFER (CSU) puisse justifier des mesures préventives et répressives sévères.

Voici donc pourquoi le caractère mondial de l'opération nous interroge tant. Les gouvernements ne protégeraient-ils pas leurs peuples ? Que se cache-t-il donc derrière cette pandémie ?

Une « tabula rasa » (terme qui désigne le geste des barbares) pour installer un nouvel ordre mondial ?

Une guerre démographique qui réglerait d'un coup les problèmes des retraites, de la dépendance, en faisant disparaître nos aînés, entre autres ? Une façon de stigmatiser les dissidents ?

Le peuple est en droit de se le demander.

Ses représentants sont d'un silence assourdissant, excepté, la députée du Bas-Rhin, Psychiatre, Mme le docteur Martine WONNER. Ils ne demandent même pas d'excuses au ministre de la santé, qui, au sortir d'un service d'urgence, ému comme s'il

venait de voir son premier mort, demande aux députés qui s'offusquent bruyamment de ses propos de sortir de l'hémicycle, car leur opposition lui paraît une injure !

Démocratie, quand tu nous tiens !

Le tout sanitaire tue la politique.

Le tout sanitaire tue la démocratie.

N'a-t-il pas tué aussi le sens du devoir des syndicalistes représentants des travailleurs confinés et déconfinés sans pointeuse devant leurs écrans, sans heures supplémentaires, sans vie privée, sans congés payés ?

Les réunions syndicales « tamalou » et « allo-maman-bobo » ne devraient-elles pas mettre d'urgence à l'ordre du jour cette nouvelle organisation du travail qu'est le « télétravail » sans se rendre complices de cette pulvérisation de notre société ?

### Ordre mondial ... ordre nouveau ?

Le 24 Mai, ANTIDOTUS

#### ABONNEMENT:

Abonnement pour 20 n°: 40 € TTC.

Abonnement de soutien: 50 € TTC au moins.

FORMULAIRE SUR: [www.uas-pelloutier.fr](http://www.uas-pelloutier.fr)

contact@anarcho-syndicalisme.org

\*\*\*\*\*

#### PAR COURRIER ET CHÈQUE:

adressé à:

L'ANARCHO-SYNDICALISTE

19, rue de l'Étang-Bernard - 44400 REZÉ

libellé à l'ordre de:

ASSOCIATION DES GROUPES FERNAND PELLOUTIER

CCP: 9998 28B Nantes.

\*\*\*\*\*

#### PAR COURRIEL ET VIREMENT BANCAIRE:

adressé à: contact@anarcho-syndicalisme.org

virement à destination de:

FR 74 2004 1010 1109 9982 8D03 218

## Les peuples de l'Union Européenne sous le joug de la « Troïka »

2010, création de la « Troïka » composée du Fond Monétaire International (FMI), de la Commission Européenne et de la Banque Centrale Européenne, qui, ensemble, imposent, au travers des prêts, des mesures d'austérité aux pays en difficulté.

Le terrain d'expérimentation est la Grèce, mais rapidement d'autres pays, dit périphériques, subissent la pression destructrice des « mémorandums » édictés par cette agence de malfaiteurs qui organise les politiques menées dans le cadre de la construction européenne, capitaliste, entendons-nous, et non pas celle des peuples. Ces pays sont désignés par l'acronyme méprisant : PIIGS / Portugal, Irlande, Italie, Grèce, Spain (Espagne), ajoutons aussi l'île de Chypre. Aujourd'hui ils sont tous asservis à la « Dette », construction volontaire de l'alliance des grandes banques européennes (le Crédit Agricole, la BNP, la BPCE et la Société Générale pour la France) et de la Troïka. Ces banques, provenant des pays « élites », membres de l'Union Européenne - l'Allemagne, la France et le Benelux - sont également fortement imbriquées dans les marchés financiers des États-Unis.

### Un peuple bien endetté est plus docile ...

La dette est un très vieux système d'asservissement, utilisée par les passeurs avec les migrants, par les maquereaux avec les prostituées, par les organismes de crédit avec les consommateurs, ... par le patronat avec les salariés ...

Le système des dettes privées passe généralement par l'imposition de conditions d'emprunt et de remboursement qui rendent impossibles celui-ci. Cela aboutit à la dépossession et à l'obligation de consacrer de longues années au paiement de la dette.

« En fait, une fois l'euro inventé, il était plus lucratif de prêter aux particuliers, aux entreprises et aux banques des États-membres déficitaires qu'à des clients allemands ou autrichiens. Pourquoi ? Parce qu'en Grèce, en Espagne, en Italie du Sud, l'endettement privé était extrêmement faible. Certes, les gens étaient en général plus pauvres qu'en Europe du Nord, habitaient des logements plus modestes, conduisaient des voitures plus anciennes, et ainsi de suite, mais leur logement était à eux, ils n'avaient pas d'emprunt en cours sur leur véhicule et ils vouaient souvent à la dette l'aversion profonde qu'engendre le souvenir encore frais de la pauvreté. Les banquiers adorent les emprunteurs qui ont peu de dettes et un petit nantissement – une ferme, ou un appartement à Naples, à Athènes ou en Andalousie. » écrit Yanis Varoufakis, dans son ouvrage « Et les faibles subissent ce qu'ils doivent ? Comment l'Europe de

*l'austérité menace la stabilité du monde » - Éditions Les Liens qui Libèrent, Paris 2016*

### ... Cela s'applique également aux gouvernements emprunteurs.

Tous les pays concernés sont dans la zone Euro d'où ils ne peuvent plus sortir et quels que soient les résultats des élections nationales, des orientations sociales souhaitées par leurs citoyens, rien n'y fait. Les injonctions au travers des mémorandums se succèdent, trois pour la Grèce. Comme les étaux de la torture de l'Inquisition, ils étouffent la volonté des peuples, des gouvernements, des États, de toutes capacités de fuite et d'indépendance.

Le processus utilisé est très simplement expliqué sur le site du *Comité pour l'abolition des dettes illégitimes (CADTM)*. Autant le présenter, tel quel, par la citation suivante pour éviter le plagiat :

*«-Permettre aux banques privées de recevoir un soutien public afin de ne pas payer la facture de l'éclatement de la bulle du crédit privé qu'elles avaient créée et éviter une nouvelle crise financière privée internationale de grande ampleur.*

*-Donner aux nouveaux créanciers publics qui se sont substitués aux créanciers privés un pouvoir énorme de coercition sur les gouvernements et les institutions des pays périphériques afin d'imposer une politique faite d'austérité radicale, de dérèglementations (à l'encontre de toute une série de conquêtes sociales), de privatisations et de renforcement des pratiques autoritaires (voir le point 5).*

*-Préserver le périmètre de la zone euro (cela signifie maintenir dans la zone euro la Grèce et les autres pays de la périphérie) qui constitue un outil puissant aux mains des grandes entreprises privées européennes et des économies qui dominent cette zone.*

*-Faire de l'approfondissement des politiques néolibérales en Grèce en particulier, mais aussi dans les autres pays de la Périphérie, un exemple et un moyen de pression sur l'ensemble des populations européennes.*

*-Renforcer à l'échelle européenne (tant sur le plan de l'UE que dans chaque État membre) les formes autoritaires de gouvernement sans recourir directement à de nouvelles expériences de type fasciste, nazi, franquiste, salazariste ou du régime des colonels grecs (1967-1974). Ce dernier aspect est souvent insuffisamment pris en compte car l'accent est mis sur les aspects économiques et sociaux. La tendance autoritaire*



à l'intérieur de l'UE et de la zone euro est pourtant à la fois un enjeu central et un objectif poursuivi de manière délibérée par la Commission européenne et le grand capital. Cela touche le renforcement du pouvoir exécutif, le recours à des procédures expéditives de vote, la violation ou la limitation d'une série de droits, le non-respect des choix des électeurs, l'augmentation de la répression de la protestation sociale... »

Dans tous les pays périphériques, nous observons les mêmes résultats : suppression des services publics, de la santé, de l'enseignement, de l'éducation, du droit du travail, dérèglement de tous les acquis sociaux. Une paupérisation s'en suit avec tous les stigmates : malnutrition, mortalité infantile en hausse, manque de soins et de protections des plus démunis, diminution des revenus... L'accroissement du nombre des suicides, trois fois plus depuis 2010 en Grèce, indique le désespoir des populations. Spoliation des maigres richesses des plus pauvres et de tous, enrichissement démesuré de quelques riches. Démocraties défailtantes, régimes autocratiques, criminalisation des opposants, perte des libertés fondamentales...

#### **Là, c'est du vécu pour nous aussi, non ?**

Nous retrouvons les mêmes maux mais également des mots semblables. La « dette », par exemple, c'est à nos oreilles, très commun : la « dette » de la Sécu, la « dette » du Covid, ...

Les pays élites de l'Union Européenne sont en train de construire leur propres dettes, ils seront bientôt comme les PIIGS !

#### **Que faire ?**

Nous avons à travers l'exemple de la Grèce la preuve que les partis politiques, de droite comme de gauche, ont échoué en se soumettant à l'autorité de la Troïka et ses desseins criminels.

Les organisations syndicales, toutes membres de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) sont, de fait, intégrées dans l'Union Européenne et sollicitées par les instances de la Commission Européenne. Bon là, point de salut !

Une voie unique est possible, renouer avec la première Internationale des travailleurs dont, maintenant, nous en connaissons les écueils et les chausse-trappes.

En constatant les similitudes des faits observés en Grèce avec la situation que nous dénonçons aujourd'hui en France, j'ai trouvé une mine d'informations et d'analyses économiques sur le site du CADTM. Ils font également des propositions pour sortir de cet abîme, mais peut-être insuffisantes à nos yeux.

Le syndicalisme ouvrier est totalement lié à l'existence du capitalisme. Nous sommes donc totalement intégrés à la « chose » économique. Le syndicalisme issu de la Charte d'Amiens a des propositions essentielles que sont la

suppression du patronat et du salariat avec la maîtrise intégrale de la production.

**C'est notre proposition économique.**

Le 21 mai, Christine

### **Vous avez dit « suffrage universel » ?**

#### ***Une illustration de ce qu'est la démocratie totalement indirecte...***

Voici 150 ans, à l'heure où j'écris, débutait le massacre effroyable des derniers combattants de La Commune de Paris, massacre autrement appelé « la semaine sanglante », commandité par Adolphe Thiers. Pour mieux cerner le personnage et son cynisme, voici, en quelques lignes\*, ce qu'il pensait, à juste titre, du suffrage universel servant à élire le président de la république :

*« La monarchie n'est pas le meilleur régime contre le socialisme. Dans un gouvernement monarchiste, c'est la volonté d'un seul qui commande. C'est vulnérable. Les gens peuvent se soulever au nom de la liberté.*

*Par contre, la république, c'est l'autorité et la force qui obtient l'obéissance consentie. Il faut substituer au mythe royal, le mythe du suffrage universel. C'est-à-dire le mythe de la volonté nationale.*

*C'est un rempart extrêmement puissant, c'est la volonté nationale elle-même qui décide qu'il faut faire une république conservatrice. Quiconque se soulève contre un gouvernement républicain, se soulève contre la liberté qui s'est exprimée et qui règne par la vertu du suffrage universel.*

*Donc on peut mobiliser toutes les forces nationales contre ceux qui prétendraient lutter contre un gouvernement démocratique. »*

*\* Extrait de la page 7 du Bulletin de Discussion n°11 du Cercle de Discussion et d'action pour la démocratie contre la finance, de Trappes (78) : fragment du discours de Thiers pour les élections législatives du 8 février 1871*

**par le père Speak-Ass**

# Omerta à FO

## Drôles de pratiques à UD FO 29

Pendant plusieurs années, Marc Hébert, alors secrétaire général de l'UDFO29 s'est opposé aux prises de position et signatures de Jean Claude Mailly, alors secrétaire Général de la confédération Force-Ouvrière : Validation de la rupture conventionnelle, politique de collaboration sur la casse de la sécurité sociale, retraite complémentaire, réforme des retraites, régime d'assurance chômage, loi sur la représentativité de 2008, vote électronique, etc, ...

Ce débat militant conforme à la tradition FO a toutefois été en permanence pollué par des pratiques, des rumeurs de couloir à caractère diffamatoire : gestion financière de l'UD FO 29 douteuse, édition de cartes syndicales chômeurs (en vigueur à la confédération jusqu'en 2015 et supprimé par Privat), mandat de délégation syndicale limité, gestion d'affaires prud'hommes avec engagement de dons de solidarité à l'UD etc, etc, ... Oubliant que les comptes de l'UD FO 29 sont certifiés par un commissaire aux comptes depuis 2011.

Le point d'orgue de ce débat, qui vire au conflit, est le 19 décembre 2017 quand Jean-Claude Mailly produit un édito dont le titre est :

**« Ils ne méritent pas le qualificatif de camarades ».** (fig 1)

Il convient de noter que cet édito ne vise pas l'UD FO 29 mais vise le journal des anarcho-syndicalistes, journal de l'UAS (association des groupes Fernand Pelloutier).

Cet édito est une première dans notre organisation syndicale depuis sa création. Cette déclaration fait suite à des articles de l'UAS mettant en cause directement Jean-Claude Mailly et l'accusant de collaborer avec le gouvernement sur la remise en cause des retraites et d'avoir torpillé les manifestations organisées à l'initiative des fédérations et unions départementales (juin et septembre 2017).

Rechercher sur le site Q

ESPACE PRESSE CONTACTE

5 NOS ACTIONS

FO

POURQUOI ADHÉRE

Accueil > Actualités > Editoriaux de FO > JC Mailly : « Ils ne méritent pas le qualificatif de camarades... (...) »

### JC Mailly : « Ils ne méritent pas le qualificatif de camarades... »

EDITORIAUX DE FO Publié mardi 19 décembre 2017 / par Jean-Claude Mailly

J'ai hésité avant de répliquer au tombereau d'insultes du journal, non FO, intitulé *L'Anarcho-syndicaliste*.

Certains de celles et ceux qui y écrivent ont certes le droit de penser – même à tort ! – ce qu'ils veulent, mais ils ne méritent pas le qualificatif de camarades.

Ces sujets supposés savoir seraient plus inspirés s'ils relisaient, par exemple, *Le Crépuscule des idoles* de Friedrich Nietzsche.

« Lorsque l'anarchiste, en tant que porte-voix des couches déclinantes de la société, exige avec une belle indignation « droit », « justice », « droits égaux », il ne fait en cela que subir la pression de son acculturation qui n'arrive pas à saisir pourquoi au juste il souffre, en quoi il est pauvre en vie [...].

Il est au pouvoir d'une pulsion causale : ce doit être la faute de quelqu'un s'il se sent mal [...]. Pareillement, la « belle indignation » elle-même lui fait du bien.

Pour tous les pauvres diables, c'est un plaisir de fulminer, cela procure une petite ivresse de puissance.

Je les laisse donc en proie à leurs convictions et leurs outrances.

Pour terminer par une note d'humour, je reprendrai ce que répondait par courrier, récemment, Dupond-Moretti à Bernard-Henry Lévy : « *Le 3 mai 1936, Magritte a écrit au critique Duplierieux qu'il n'était "qu'une vieille pompe à merde". Je n'ai hélas ni le talent, ni l'audace de Magritte.* » ■

JEAN-CLAUDE MAILLY

Abonnez-vous à la newsletter « Édito »

### 1 – Édito JC Mailly, décembre 2017

En avril 2018, la position et les critiques des anarcho-syndicalistes de l'UAS se voient validés par le congrès de Lille. Le rapport d'activité est retoqué : Jean-Claude Mailly est mis en minorité, Pascal Pavageau est élu avec le vote d'une résolution de congrès, de combat, de revendications, marquant un retour au syndicalisme libre et indépendant.

Mais Jean-Claude Mailly, Frédéric Souillot et un quarteron de fidèles ( F.Homez, la fédération des métaux, Patrick Hébert (ex-secrétaire de l'UD FO 44, responsable national du P.O.I), Hubert Raguin, (FNEC, responsable national du POI) et quelques autres) organisent la chute de Pascal Pavageau en dénonçant la constitution de fichiers auprès du *Canard Enchaîné* et déclenchant une crise bien orchestrée. Madame la ministre, Muriel Pénicaud, demande même la démission de Pascal Pavageau. Celui-ci démissionne effectivement et un cabinet est constitué avec les putschistes qui gèrent et organisent le CCN et font élire un des acteurs principal de la chute de Pascal Pavageau : Yves Veyrier.

Pendant ce temps, Jean-Claude Mailly se met au service de Monsieur Soubie... Il passe avec armes et bagages dans le camp du Medef, mais continue à gérer la confédération en « éminence grise », Veyrier est en contact quasi permanent avec lui.

Naturellement, ni la demande d'expertise des comptes de la Confédération, demandée par Pascal Pavageau, ni la résolution générale du congrès de Lille ne seront respectés, bien au contraire.

Les comptes feront l'objet d'écritures comptables sauvant les apparences. La situation financière de la confédération est catastrophique au point que la vente des locaux confédéraux de l'avenue du Maine est envisagée par Yves Veyrier et ses acolytes ainsi que la mise en place d'un plan social (déjà mis en exécution par le non remplacement des départs en retraite). Ces dispositions seront mises en œuvre après le congrès confédéral de 2022, si cette équipe est reconduite.

Y. Veyrier et son équipe engagent la Confédération dans une politique de collaboration à outrance avec le Medef, l'UIMM (l'union des industries et des métiers de la métallurgie), pire que celle de la CFDT. Les anarcho-syndicalistes ne lèvent pas le pied et continuent leurs analyses critiques de cette dérive cédétiste.

## **Pour l'UD FO 29, les problèmes ont commencé en septembre 2018.**

L'attaque de la confédération ne se fait pas attendre : Dès septembre 2018, le bureau confédéral représenté par Frédéric Souillot et Patrick Privat (Pascal Pavageau, en difficulté, est mis hors circuit) **donne des consignes à Nadine Hourmant et à Géraldine Lossouarn**, respectivement Secrétaire Générale et trésorière de l'UD FO 29 pour imposer des modifications radicales dans le fonctionnement de l'UDFO 29. Celles ci acceptent d'appliquer cette politique de casse :

- Réduction de la masse salariale,
- Diminution de l'activité juridique,
- Arrêt de la syndicalisation des chômeurs (suppression des cartes),

Le 25/09/2018, Nadine HOURMAND informe les salariés de sa volonté de modifier le fonctionnement de l'UD et que la camarade Josiane Ansquer, ancienne salariée en retraite qui assurait des tâches bénévolement, ne devra plus s'occuper du service juridique. Elle exige des salariés une réponse

positive et immédiate à ses propositions. Ceux-ci demandent un délai de réflexion.

À l'issue de cette réunion de salariés, qui ne s'est pas bien passée, un compte rendu est envoyé à Nadine Hourmand, les salariés rejettent les modifications annoncées et précisent que compte tenu de l'impact des modifications envisagées sur leur condition de travail, ils déposent un préavis de grève.

Les salariés restent sans réponse de la Secrétaire Générale et du bureau pendant plus de 2 mois jusqu'à une réunion de bureau du 11/12/18 à laquelle les salariés sont convoqués.

Suite à celle-ci, les salariés font un nouveau courrier informant Nadine HOURMANT et le bureau **de leur souffrance au travail, et réitèrent leur demande d'une organisation de travail revue et sereine avec un inventaire des tâches de chaque salarié. Mi-décembre, la moitié des salariés sont en arrêt de travail et sont reçus par la médecine du travail qui informe N. Hourmand de la souffrance des salariés.**

Suite à la CE du 10/01/19, un groupe de travail composé de membres volontaires est constitué pour rencontrer les salariés, les écouter et faire des propositions pour sortir de cette impasse. Ce qu'il a fait.

**Mais Nadine Hourmand a refusé toutes les propositions, les demandes de réunions avec les salariés et des membres du groupe de travail.**

Le ton monte encore lors d'une réunion entre N. Hourmand et les salariés, le 22/03/19 : la Secrétaire générale prend à partie les salariés et les menace.

Dans l'espoir de s'en sortir, alors qu'une réunion de commission exécutive est programmée pour le 11 avril avec à l'ordre du jour, notamment, la santé des salariés, N. Hourmant convoque une réunion de CE extraordinaire, pour le 9/04/19 en présence de Patrick Privat, trésorier confédéral, avec pour ordre du jour : Pré-rapport de la commissaire aux comptes.

**Le 26/03/19, un nouveau courrier des salariés à la Secrétaire Générale dénonce** la programmation de cette CE extraordinaire du 9 avril qui semble organiser dans le seul souci d'occulter la réunion du 11 avril sur la santé des salariés. Ils menacent de convoquer la presse et de faire grève. Ce qu'ils ont fait

Lors de la CE du 11/04/19, la CE :

- ✓ Vote contre le rapport d'activité de Nadine Hourmand.
- ✓ Vote pour la révocation du bureau actuel,
- ✓ Propose l'élection d'un nouveau bureau et un nouveau Secrétaire Général.

- ✓ Nadine Hourmand et Éliane Le Gall se portent candidates pour le poste de SG. Éliane Le Gall (SDAS FO29) est élue avec 20 voix (Nadine Hourmand : 9 voix).
- ✓ Un nouveau bureau est élu.

Cette CE a été immédiatement suivie de la signature d'un protocole de fin de conflit entre la nouvelle Secrétaire Générale et tous les salariés, .

Il y a eu une véritable volonté, de la part de Nadine Hourmand de déstabiliser l'UDFO29 et de ses salariés, par un dénigrement de leur travail, une mise en cause de leur « honnêteté », une manipulation de certains salariés, et une suspicion de certains membres du bureau. Il y a eu aussi une instrumentalisation du Commissaire aux comptes, et une orientation du « pré-rapport ».

Nous avons toutes les preuves, courriers, mails, enregistrements, comptes rendus de bureau et de CE.

\*\*\*\*\*

Cette réaction des militants et des membres de la CE de L'UD ainsi que l'élection d'une nouvelle secrétaire générale n'étaient pas prévues par les gestionnaires de la « crise » de FO 29, à savoir la confédération FO.

Éliane Le Gall engage une politique de redynamisation avec l'appui unanime de la CE de l'UD, hormis le groupe de N. Hourmand .

Mais, se pose rapidement l'obligation de désignation d'un nouveau commissaire aux comptes...

La **confédération prenant parti pour Nadine Hourmand** rejette la révocation du Commissaire aux comptes, bloque immédiatement le versement des subventions confédérales, puis, par le truchement de Jacques Arnal et Michel Penaud, oriente le choix d'un nouveau Commissaire aux comptes vers le groupe Gourieux (ex président du Medef du Finistère), déjà saisi de manière officieuse et secrète en décembre 2019 et faisant l'objet d'une désignation officielle du bureau mi janvier.

Cette désignation d'un cabinet proche du Medef déclenche une réaction violente d'une camarade du bureau (Catherine Creach) qui la conteste par mail et demande une réunion de la C.E. pour revenir sur cette désignation.

Le 20 janvier, Eliane Le Gall annonce sa démission du poste de secrétaire général en raison du refus de son détachement syndical par L'ARS. Dans la foulée, Stéphan Masschelein, FOCOM29, annonce également sa démission en raison du départ d'Eliane et de sa surcharge de travail syndical.

A réception du mail de C. Créach, Stéphan Masschelein suivi par Eliane Le GALL confirment,

avec effet immédiat, leur décision de démissionner évoquée le 20 janvier.

## L'exclusion

Immédiatement, Marc Hébert fait l'objet d'attaques violentes. Il est considéré comme responsable de ces démissions et fait l'objet d'une exclusion sur la base d'un catalogue de délits. Mais sont aussi visés par ces exclusions, l'AFOC, l'UDRFO29 (l'Union des Retraités). (fig 2)

De nombreux militants sont exclus dont Charles Le Boulch, Annie Kerhaignon ...



2 - 27/08/20 : la police appelée par Jacques ARNAL pour empêcher le bureau de l'UDR29 de se réunir

L'accès à l'UD est verrouillé, aucun accès n'est autorisé dans les locaux mis à la disposition des syndicats.

Voir pour plus de détails : « vos droits sont nos lois » et « ramifications multiples » des Militants FO défenseurs de la Charte d'Amiens Résistance Ouvrière.

En novembre 2020, les salariés font l'objet de remises en cause de leurs compétences et de leur travail et également de harcèlement de la part des membres du bureau : Jacques Arnal, Serge Roudaut, Catherine Créach, Anita Thomas et même de la part de l'épouse de Jacques ARNAL .

Le fonctionnement de l'UD n'est plus statuaire : 5 membres au bureau au lieu de 9, réunions de CE non conformes (quorum non atteint ou bien sur déclarations non vérifiables de soi-disant pouvoirs remis). Aux réunions de bureau et de CE, les entrées sont filtrées et de nombreux camarades élus aux instances son bloqués à la porte .

Les délibérations et décisions prises sont non conformes aux convocations etc.





3 - 11/03/21, agents de sécurité à la porte de l'UDFO29 pour filtrer les entrées à la réunion de CE en présence de Y. Veyrier et F. Souillot.

En décembre 2020, un rapprochement s'effectue entre l'équipe « Arnal » et l'équipe « Hourmant ». Cette opération de rapprochement se déroule dans une période où les salariés sont malmenés, plusieurs sont en arrêt de travail pour des troubles liés aux conditions de travail. le 7 janvier 2021, six salariés font un droit de retrait, une salariée tombe en syncope et est hospitalisée toute la journée ...

Tous ces dysfonctionnements graves, ces violences et ce harcèlement ne feront l'objet d'aucun débat y compris le 11 mars 2021 lors de la venue à la Commission Exécutive, à Brest, d'Yves Veyrier et de Frédéric Souillot pourtant informés par un courrier des salariés. Pire, ces derniers valident la constitution d'un comité bidule dénommé « Collectif ». (fig 3)

Ce collectif se substitue aux structures statutaires (bureau et CE).

Constituent ce collectif : Jacques Arnal, Serge Roudaut, Anita Thomas, Catherine Creach, Nadine Hourmant, Valérie Plouchard, Géraldine Lossouarn, Jean Marc Vannier (ces deux derniers absents excusés le 11 mars).

Lors de cette réunion du 11 mars, il est expressément prévu le règlement définitif du problème des salariés...

J. Arnal, mégalomane, servile et aux ordres de la Confédération multiplie les textes, véritables diarrhées verbales. Pour petit exemple :

**De :** UD FO 29

**Envoyé le :** vendredi 7 mai 2021 10:50

**Objet :** Aux élus à la CE

**Importance :** Élevée

« Camarades,

*Certaines pratiques récurrentes, dont nous assumons le qualificatif de terroristes et d'antisyndicales, tentent depuis 2019 d'empêcher les réunions des instances de l'UD et surtout nous empêchent de tenir entre nous des débats normaux et sereins.*

*Face à ces violences dans lesquelles certains se complaisent et confondent avec l'action syndicale, nous avons été contraints d'entrer en résistance contre ces ennemis de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, du syndicalisme libre et indépendant d'action directe.*

*Sachez que le Collectif, mis en place pour l'organisation de notre congrès, qui se tiendra à l'ARENA de Brest le 1<sup>er</sup> octobre 2021, a permis de retrouver un fonctionnement de vrais débats et d'action commune. Une vraie bouffée d'oxygène syndicaliste !*

*Pour autant des menaces à peine voilées et les méthodes habituelles de certains individus nous obligent à reporter la prochaine réunion de la CE au 17 juin 2021 (en remplacement de celles prévues le 20 mai et le 24 juin).*

*Entre temps, les élus de la CE recevront une information complète sur la situation à l'UD et l'avancement de l'organisation du congrès ».*

Aujourd'hui sur les sept salariés en poste, six sont soit licenciés, soit en accident de travail, soit en maladie, soit en rupture conventionnelle effectuée ou engagée. Il ne reste plus que Monsieur Florian Charlot juriste.

Ce rappel succinct des faits montre l'opération de destruction totale de l'UD FO 29 :



4 - Réunion du bureau de l'UDFO20 du 11 MARS 2021 en présence d'Y. Veyrier et F. Souillot >>>

**L'UDFO 29, première organisation FO de Bretagne, une trésorerie saine et une progression constante depuis 30 ans de 12000 à 39000 timbres payés.**

**Une équipe de salariés compétentes et de militants efficaces ont été écartés, éliminés, licenciés mis en état d'incapacité de reprendre le travail sauf UN.**

**Aujourd'hui, liquidation totale sous la houlette de la confédération et le silence total des instances confédérales (CE et CCN).**

Le 25 mai, Marie-Louise

 Udfo Finistere  
11 mars · 🌐

Aujourd'hui #11Mars2021 Commission Exécutive de l'union départementale Force Ouvrière du #Finistère en présence d'Yves Veyrier Secrétaire Général de #FORCEOUVRIÈRE 🇫🇷🇵🇫 #UDFO29



## L'UD FO 29 VICTIME DE PRATIQUES DE LIQUIDATION ÉTRANGÈRES À FO

Depuis un an, l'UD FO 29 subit une entreprise de « normalisation » que seules ont pu connaître certaines UD à l'époque de la prise en main stalinienne de la CGT de Jouhaux et Bothereau. Depuis cette funeste époque, les années 1945-1947, plus rien de ce genre, car, à FO, le débat d'idées est la règle et l'exclusion n'existe pas, sauf pour de rares cas, relevant du pénal.

Or, à l'UD FO 29, entre mars et juin 2020, les militants FO du Finistère, se réclamant de l'anarcho-syndicalisme, groupe important, historiquement, dans l'histoire du syndicalisme de la Charte d'Amiens, ont été interdits d'accès à leur Union Départementale. Le nouveau responsable de l'UD s'est d'ailleurs fait gloire d'avoir fait appel à quatre reprises à la police pour interdire à ces militants, de pouvoir accéder au local du syndicat.

Devant le CCN de septembre, le représentant de cette UD 29 a reconnu et proclamé les faits: « le bureau actuel a très rapidement viré une organisation politique,

une organisation d'opinion sur la religion et une organisation philosophique qui parasitaient ouvertement leur Union Départementale ». Constatons qu'au terme du CCN, personne, au plan confédéral, n'a eu l'idée élémentaire de recadrer le tout et de dire qu'une « ligne rouge » était franchie et que ce genre de pratique d'exclusion est étrangère et contraire aux statuts de FO, comme à la Charte d'Amines. Comme si cette nouvelle pratique de chasse aux sorcières avait reçu l'accord de la direction confédérale et du secrétaire général actuel de FO.

De fait, à ce moment l'exclusion du groupe anarcho-syndicaliste UAS, présent depuis 1974 dans le 29 semble acquise, sans se demander pourquoi et de quel droit, puisqu'il n'y avait jamais eu de problème jusque-là au plan local, comme national. En tout cas, cette dérive liberticide est confirmée, le 3 novembre, par l'exclusion de deux membres de l'AFOC avant la réunion de

l'AFOC, à Paris, au siège de FO, avenue du Maine. L'affaire est politique et, comme elle concerne une représentante du 22 et un représentant du 29 pour leur AFOC respective, il ne fait aucun doute qu'à l'encontre des statuts c'est un groupe anarcho-syndicaliste qui semble, seul dans le collimateur. Pratique, en soi, illégitime et sans rapport avec les statuts de l'AFOC. Mais la dérive autoritaire et d'exclusion va aller beaucoup plus loin et dans des proportions inconnues et étrangères à toute l'histoire de FO. En vérité, FO a été fondée pour ne jamais connaître les pratiques qui se déroulent dans le 29.

Le 11 mars 2021, une circulaire confédérale YV/FS, adressée à la Commission Exécutive Confédérale, semblait prendre conscience de la gravité de la situation : *« il a été convenu de mettre en place toutes dispositions permettant d'apaiser la situation entre les responsables, militants de l'UD et les salariées, tenant compte des situations individuelles respectives, des souffrances exprimées comme des incompréhensions. Sur ce point il a été convenu collectivement qu'il était impératif de faire en sorte que soit mis fin à la confusion des rôles, statuts et expressions entre la situation de salarié et de syndicat et structure FO. La confédération a confirmé son engagement à aider l'équipe en ce sens. »*

Toutefois, la circulaire admettant la teneur de l'intervention du représentant de l'UD 29 au CCN de septembre, se vantant d'avoir exclu un groupe politique, le militant acquis à la Charte d'Amiens pouvait émettre de doutes sur cette prise en charge des « souffrances » et que soit mis fin à la « confusion des rôles ». Mais il fallait voir la suite...

La suite c'est l'inverse d'une volonté « d'apaiser la situation ». Le responsable de l'UD 29 a publié un courrier, toujours aussi étranger aux statuts qu'au respect des militants. Et, à bien des égards, sidérant et, à coup sûr, inadmissible. (FIG 1)

Comment est-il crédible d'affirmer une volonté de « développement » et de « redéploiement » avec pour pratique réelle la volonté d'interdire (ce qui est formulé par « prendre acte de la dissolution ») une UL, un syndicat, et, en sus, en prétendant vouloir désaffilier



## Information

Le Bureau de l'Union Départementale Force Ouvrière du Finistère (UD FO 29) a fait le constat de la nécessité d'une meilleure :

- implantation de FO dans le département notamment dans le Sud et l'Est du département.
- représentativité de FO dans le département (10% dans le cycle électoral 2013-2017)

En conséquence le Bureau de l'UD FO 29 a décidé la mise en œuvre d'un plan de développement et de redéploiement de FO dans le Finistère.

La mise en œuvre de ce plan de développement et de redéploiement des moyens et des actions suppose la remise en route de manière statutaire et réglementaires d'instances de FO qui sont actuellement obsolètes, inactives et non conformes.

Le Bureau de l'UD FO 29 constate et acte donc la dissolution de fait des Bureaux :

1. du syndicat OSDDFO 29 (Organismes Sociaux Divers et Divers)
2. de l'Union Locale FO de Brest (UL FO de Brest)

Le Bureau de l'UD FO 29 a chargé le Secrétaire Général de l'UD de convoquer au plus vite, en tenant compte des restrictions sanitaires, des Assemblées Générales statutaires du syndicat OSDD FO 29 et de l'UL FO de Brest qui devront élire en bonne et due forme leurs nouvelles instances.

Dans l'attente de ces Assemblées Générales, le bureau de l'UD FO 29 assurera **par intérim** les fonctions des Bureaux du syndicat OSDDFO29 et de l'Union Locale de Brest

Par ailleurs, le bureau de l'UD FO 29 a constaté que l'association loi 1901 « Union Départementale des Retraités FO du 29 » (UDR 29) et l'Association FO des Consommateurs du 29 (AFOC 29) non conformes dans leur fonctionnement aux statuts confédéraux continuaient à faire croire à une relation ou une filiation avec Force Ouvrière.

L'UD FO 29, seule représentante légitime et statutaire de la Confédération FO dans le département du Finistère, ne reconnaît plus ces associations depuis 2020. L'AFOC29 a été désaffiliée de l'AFOC nationale. Ces deux associations ne peuvent donc plus utiliser les sigles ou revendiquer une liaison quelconque avec FO, Force Ouvrière, la cgt Force Ouvrière ou tout autre appellation appartenant à la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière.

Le Bureau de l'UD FO 29 va recréer aussi rapidement que possible, en tenant compte des restrictions sanitaires, une nouvelle UDR 29 et une nouvelle AFOC du Finistère.

Le congrès de l'Union départementale FO du Finistère qui devrait avoir lieu en octobre sera l'occasion en toute sérénité et unité de donner une nouvelle impulsion au développement de FO dans le département.

Par mandatement du Bureau de l'UDFO29 :  
Jacques ARNAL  
Secrétaire Général

**UNION DÉPARTEMENTALE des Syndicats FORCE-OUVRIÈRE du FINISTÈRE**  
5, rue de l'Observatoire – 29200 Brest  
Tél. 02 98 44 15 67 - [udfo29@force-ouvriere.fr](mailto:udfo29@force-ouvriere.fr)  
N° Siret : 777 621 335 000 36

### 1 – Courrier SG UDFO29

l'AFOC 29. Dans un courrier du 20 avril, le même Arnal, secrétaire général de l'UD, précise sa méthode : *« le Bureau de l'UL de Brest n'a pas l'élégance de démissionner : le Bureau de l'UDFO29 a le courage, respectueusement, de le démissionner »*. Ce qui revient à reconnaître qu'il s'agit de la part d'Arnal, d'un désaccord majeur avec l'UL de Brest qu'il entend régler non par le débat entre camarades FO, mais en « démissionnant » unilatéralement des camarades qui ne sont pas sur la même ligne que lui.

Il en est de même du syndicat des OSDD, qui relève d'une Fédération et non de l'UD 29. Quant à l'AFOC, le responsable d'une UD n'a ni le droit ni le pouvoir d'en prononcer la désaffiliation. L'AFOC est une association régie par la loi de 1901 (article 1) et l'article 6 est explicite : *« les associations départementales sont affiliées à l'AFOC nationale par décision du bureau de cette dernière ...le bureau de l'AFOC nationale peut décider, après une tentative de conciliation, de mettre fin à l'affiliation d'une association départementale. »* Ce que confirme l'article 7 portant sur la radiation *« prononcée par le bureau de l'AFOC nationale. »*

Dans les trois cas, le secrétaire de l'UD FO 29 a « tout faux ». Il s'arroge des droits et un pouvoir qu'il n'a pas. Et ce, en tout et pour tout, pour liquider des orientations et des groupes de militants qui ne sont pas dans « sa ligne ». Ainsi ce qui était présenté, dans un premier temps, comme l'exclusion d'un groupe précis, les anarcho-syndicalistes de l'UAS, se révèle être une entreprise de liquidation de toute voix discordante et à tous les niveaux : syndicat, UL, AFOC. Parler de liquidation et de fuite en avant en ce sens, n'est pas un vain mot. Car ce que la circulaire confédérale du 11 mars désigne sous le mot pudique de « souffrances » masque la réalité antisociale de la pratique du responsable de l'UD 29, tout autant vis-à-vis et contre le personnel de l'UD 29. Ce qui se traduit par des arrêts maladie depuis novembre de toutes les salariées de l'UD, faute de pouvoir exprimer leur désaccord. En janvier, un mail envoyé à l'une de ces salariées a provoqué une syncope, avec intervention des pompiers et hospitalisation. Sans aucune mise en cause de l'auteur, secrétaire général de l'UD 29. Situation qui a conduit à de nouveaux arrêts de travail. En sus, une salariée est en dépression au point de pouvoir faire l'objet d'une décision d'inaptitude. Et puis, le même secrétaire général a décidé de licencier pour « faute grave » une salariée en poste depuis 22 ans ! Il ne reste qu'un seul salarié au travail et l'UD ne peut plus fonctionner...

En bref, la pratique du responsable de l'UD 29, c'est :

- Dissolution du syndicat des OSDD
- Dissolution de l'Union Locale
- Dissolution de l'AFOC
- Dissolution de l'UDR
- Exclusion de l'UAS

Et comme si cela ne suffisait pas, suite à l'appel de militants FO à la manifestation du 1er mai à Morlaix, le même Arnal intervient auprès de la presse locale (Télégramme) pour dénoncer cet appel et le déclarer nul et que l'UD n'appelait pas à cette manifestation avec, dans la foulée, changement des serrures de l'UL de Morlaix. Bernard Sounn, retraité, qui assure des permanences tous les lundis depuis 40 ans et Patrick Le Goas, responsable des EX-GAD FO (dont l'affaire est toujours en cours) et d'autres militants n'ont plus accès au local de l'UL.

Personne à FO ne peut soutenir une telle dérive despotique et bafouant tant les statuts de FO que le code du Travail. Ça, c'est du jamais vu à FO. Il est clair désormais que ceux, à FO, qui pensaient à un

règlement de compte contre les anarcho-syndicalistes et, tout compte fait, s'en accommodaient au point de ne pas protester durant le CCN de septembre, doivent se rendre à l'évidence : si c'est l'UAS qui est exclue, dans un premier temps, ce sont toutes les instances qui sont touchées : l'AFOC, un syndicat, une UL et même le personnel mis à la porte! Qui dit pire ? Cela ne peut pas durer Il est impossible que le CCN comme la CE gardent le silence. Il faut absolument que cela s'arrête. Car accepter ce type de dérive liberticide une fois, c'est le valider pour toutes celles et ceux qui ne seraient pas « dans la ligne ». C'est valider des pratiques de « normalisation » qui peuvent toucher tout le monde. On peut donc se demander quelle mouche a piqué le camarade Arnal pour une telle fuite en avant. C'est, hélas, parce qu'il s'est cru en mission pour faire ce « sale boulot » et qu'il fait du zèle en la matière. C'est que, plutôt que de se voir opposer les statuts de FO par le secrétaire général de FO, pour mettre un terme à ces pratiques dès juin, il en a reçu, au contraire, le soutien en juin 2020, comme le prouve le mail ci-dessous : (fig2)

 **Udfo Finistere**  
18 juin 2020 • 📧

Chers camarades,

Je tiens à vous remercier pour votre engagement au nom de la confédération FO dans le département du Finistère et en particulier pour le fonctionnement de l'UD avec ses militants et syndicats. Nous savons les difficultés auxquelles vous avez et devez faire face. Votre équipe s'efforce chaque jour de panser les plaies et de tourner la page. Tout est en place désormais pour que la vie syndicale FO dans le Finistère retrouve la sérénité et la détermination nécessaire à une action efficace en faveur des salariés. Nous vous faisons confiance et vous apporterons l'aide requise pour conforter notre organisation et notre implantation dans le département.

Amitiés syndicalistes.

 **Yves VEYRIER**  
Secrétaire général  
141, avenue du Maine 75014 Paris  
@YVeyrier

👍👎 8 1 commentaire

👍 J'aime    💬 Commenter    ➦ Partager

## 2 – Courriel SG CGT FO

Ce qui n'est pas digne de la fonction de secrétaire général de FO qui a l'obligation de faire respecter les statuts et de faire que l'ensemble des militants et militantes se retrouvent, en dépit des divergences, au sein de l'organisation. Ce qui existait dans la CGT confédérée, puis dans la CGTFO, sans problème depuis 1947. Avec Bothereau, Bergeron, Blondel, Mailly, nous n'avons jamais vu ça et les voix différentes voire divergentes d'Alexandre Hébert comme de Pierre Lambert, Louis Blanc comme Maurice Joyeux et Arlette Laguiller pouvaient, et à bon droit pour l'enrichissement de tous, se faire entendre.

Et sans risquer de se faire exclure.

Certes, personne n'est naïf et bien des militants comprennent que le virage de Veyrier se mettant à la suite de la CFDT (signant avec elle la décote à 64 ans dès mai 2019, comme la « charte de l'employeur » sous prétexte de télétravail, en novembre 2020) est si contraire aux positions, aux statuts comme à l'histoire de Force Ouvrière que cela n'est pas acceptable et pas légitime

FO a toujours été contre le « syndicalisme d'accompagnement ». S'agit-il, alors, d'une pratique d'intimidation pour servir d'exemple à tous qui a été mise en place dans le 29 ? Et ce pour servir de leçon à tous les opposants potentiels des UD et des Fédés contre la conversion contrenature au « syndicalisme d'accompagnement ».

Pour le coup, ce qui compte, immédiatement, c'est que soit mis un terme aux agissements extravagants, indignes du syndicalisme et hors du droit du secrétaire général de l'UDFO 29. Il n'a jamais eu le droit de faire appel à la police pour interdire à des retraités FO de se réunir à l'UD29, pas plus qu'il ne lui revient de « démissionner » une UL, un syndicat ou de désaffilier une AFOC. Il n'en a pas le droit. Et le droit doit l'emporter. Responsabilité qui revient au secrétaire général de FO, a priori, s'il assume vraiment sa fonction. En l'occurrence ce n'est pas le cas. La responsabilité, alors, revient à tous les militants et militantes des UD, UL, Fédérations, syndicats, AFOC, à toutes et tous qui ne peuvent accepter de voir l'image de FO défigurée de cette manière en s'en prenant tout autant aux militants qu'au personnel. Vraiment par toutes les instances, au CCN, mais pas seulement, c'est le retour au respect de la Charte d'Amiens qui s'impose. Il y va du respect des militants comme de la dignité et de la vie même de FO.

**Des militants FO défenseurs de la  
Charte d'Amiens, 10 mai 2021**

## **Pas de masque en démocratie !**

Dans la chronique « *Continuer à contraindre les Français au port du masque serait très préjudiciable* » qu'il signe dans *Le Figaro* du 20 mai 2021, Olivier Babeau, président de l'Institut Sapiens, écrit (extraits) :

« [...] *Le masque est le symbole de toutes les faiblesses dont meurt notre démocratie. Son imposition absurde et scientifiquement inutile, allant jusqu'au ridicule d'y inclure les plages ou les balades solitaires en forêt, reflète l'incapacité de nos gouvernants à faire confiance au discernement des citoyens. [...]*

*Persona en latin, est le nom du masque grâce auquel l'acteur incarne quelqu'un qu'il n'est pas. [...] Le masque aliène l'individu en lui enlevant le dernier et le plus important signe de sa singularité. Il le rend identique à tous. Derrière le masque nous ne sommes personne, au sens étymologique.[...]*

*À une époque où les rapports humains directs se raréfient au profit des écrans (qui font écran, précisément, entre nous, au prétexte de nous relier), le masque est emblématique d'une société qui s'est résignée à n'être qu'une somme d'individus isolés.[...]*

*Mettons bas les masques, aussi vite que possible. N'écoutons pas les voix du précautionnisme et de l'hygiénisme. De la même manière que les morts visibles du virus ont pu cacher les morts invisibles, conséquences indirectes des confinements, les bénéfices sanitaires très hypothétiques de la pérennisation du masque seraient payés au prix fort par la société. »*

## **SOMMAIRE**

Du vent pour faire semblant !.....	1
Pense-bête pour la hiérarchie syndicale et ses instances.....	2
TOUT ÇA C'ÉTAIT AVANT LA LOI SÉCURITÉ GLOBALE.....	3
Courrier de soutien à Frédéric Vuillaume.....	5
« Les syndicats devant l'intégration...».....	5
Exercice de docilité XXL – Le « Grand Reset ».....	7
Les peuples de l'Union Européenne sous le joug de la « Troïka ».....	13
Vous avez dit « suffrage universel » ?.....	14
Omerta à FO.....	15
L'UD FO 29 VICTIME DE PRATIQUES DE LIQUIDATION ÉTRANGÈRES À FO.....	19
Pas de masque en démocratie !.....	22